

AFFAIRE N° 5 - PLAN DE CIRCULATION : ROCADE SUD - CONVENTION
D'ETUDES A PASSER AVEC LA SCET/COOPERATION

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Comme il vous l'a été mentionné dans une délibération précédente, la Municipalité a décidé de retenir la SCET COOPERATION pour l'établissement des avant-projets sommaires et des dossiers d'appel d'offres du plan de circulation (1ère phase).

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer une convention avec cette Société pour un montant de 279 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 907, Art. 233-19 du budget de 1980.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le 25 Juillet 1980
le Secrétaire Général
Richard CULIAUX
Copie Certifiée Conforme,
le Chef
délegué
te.

*

*

*